



-4154-



FORESTVILLE
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 14 juin 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Est absente :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 mai 2022
 - 3.2 Séance extraordinaire du 16 mai 2022
 - 3.3 Séance extraordinaire du 24 mai 2022
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Respect de la vie privée des employés
 - 4.2 Écono Lodge Forestville - Prix « Satisfaction de la clientèle Platine 2022 »
 - 4.3 Hydro-Québec - Travaux démantèlement ligne 734 à 69 kV
 - 4.4 Championne de français à l'école St-Luc



- 4.5 Journée mondiale de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées
le 15 juin

5. Développement économique

- 5.1 Rapport de la mairesse
- 5.2 Aéroport - Mandat de surveillance
- 5.3 Aéroport - Mandat contrôle qualitatif
- 5.4 Soumission réfection du quai – phase 1
- 5.5 Réfection du quai - Mandat surveillance visuelle des mammifères marins

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 Dérogation mineure # 2022-02

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Soumission toiture station distribution de l'eau potable
- 9.3 Raccordement au réseau d'aqueduc - 325, route 138 Est
- 9.4 Plan directeur d'égout pluvial et réfection de la 12e Rue - Plan, devis et surveillance des travaux - Mandat Stantec
- 9.5 Réaménagement de la prise d'eau potable – Mandat hydrogéologique
- 9.6 Aménagement d'un abri pour abrasifs - Dépôt de projet
- 9.7 Soumission vidange et disposition des boues dans les étangs aérés
- 9.8 Construction dôme à sel - Contrôle qualitatif des travaux

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 10.2 Ressource humaine au musée - Contrat d'intégration au travail 2022

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés



- 13.4 Aide financière des organismes
- 13.5 Taux d'intérêt et pénalité sur tous les comptes en souffrances
- 13.6 Protocole d'entente Pavillon des arts de la Polyvalente des Rivières
- 13.7 Achat d'équipements - Compte budgétaire
- 13.8 Société d'Économie et de Développement - Avance de fonds
- 13.9 Autorisation d'appel d'offres - Resurfacement section de rues

14. Ressources humaines

- 14.1 Engagement - Emplois d'été
- 14.2 Démission - Chef aux opérations et pompier
- 14.3 Démission - Pompiers temps partiel
- 14.4 Engagement - Pompier temps partiel
- 14.5 Engagement - Chef aux opérations
- 14.6 Engagement - Pompier permanent

15. Actes législatifs

- 15.1 Adoption du 2^e projet de règlement # 2022-305 relatif au zonage
- 15.2 Vente de parcelles de terrain – 10^e Avenue
- 15.3 Règlement # 2011-250 - Modification annexe A – Administration
- 15.4 Règlement # 2011-250 - Modification annexe B – Loisirs
- 15.5 Règlement # 2011-250 - Modification annexe F – Travaux publics
- 15.6 Règlement # 2022-307 – Modification article 3

16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

3.1 des derniers procès-verbaux

Adoption de la séance ordinaire du 10 mai 2022

R-220614-143

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 10 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité, des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoption de la séance extraordinaire du 16 mai 2022

R-220614-144

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 16 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu à l'unanimité, des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.



Adoption de la séance extraordinaire du 24 mai 2022
R-220614-145

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 24 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu à l'unanimité, des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Aéroport - Mandat de surveillance

R-220614-146

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé un devis d'appel d'offres sur SEAO le 29 avril 2022 afin de mandater une firme d'ingénierie pour faire la surveillance des travaux de réfection de l'aéroport, l'estimation de ces honoraires faite par France Thibault ingénieure était de 117 500 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'aucune proposition n'a été reçue à la Ville le 24 mai à 11 heures;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé le contrat de réalisation des travaux à l'entreprise EJD Construction inc. le 12 avril dernier par la résolution R-220412-68, cet entrepreneur étant le seul soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin d'un surveillant et a demandé une proposition d'honoraires à WSP le concepteur du projet, dans le but qu'il fasse la surveillance, sa proposition révisée ayant été reçue le 9 juin;

CONSIDÉRANT que le fait d'engager le concepteur WSP comme surveillant procure une économie à la Ville en lui évitant d'engager le concepteur en plus d'un surveillant différent en l'occurrence, autre firme d'ingénieur;

CONSIDÉRANT que la Ville a vérifié avec Me Yves Boudreault, avocat les règles de gestion contractuelle et celui-ci a confirmé que le seuil de 105 700\$ pour l'octroi de contrat de gré à gré, inclut les taxes nettes;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme WSP à réaliser la surveillance du projet de réfection de l'aéroport au montant de 97 128,96, plus taxes applicables;

Il est également résolu que la proposition révisée de WSP, reçue le 9 juin, et la présente résolution, constituent le contrat intervenu entre les parties.

Aéroport - Mandat contrôle qualitatif

R-220614-147

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une invitation de 3 laboratoires de sol le 29 avril 2022 dans le but d'avoir une firme de laboratoire pour faire le contrôle qualitatif des travaux de réfection de l'aéroport, l'estimation de ces honoraires faite par France Thibault ingénieure était de 59 650\$

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue à la Ville le 12 mai à 11 heures parce qu'il manque de ressources et que les firmes ne peuvent mobiliser du personnel pour des demi-journées.



CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé le contrat de réalisation des travaux à l'entreprise EJD Construction inc. le 12 avril dernier par la résolution R 220412-68;

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin qu'un laboratoire fasse le contrôle qualitatif des travaux et a demandé une proposition d'honoraires à ENGLOBE, reçue le 9 juin et révisée le 10 juin, selon ses conditions (expérience, disponibilité et provenance de la main-d'œuvre);

Par conséquent, il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Englobe afin de réaliser le contrôle qualitatif du projet de réfection de l'aéroport au montant de 45 738.50 \$, plus taxes applicables.

Il est également résolu que la proposition révisée, du 10 juin 2022, et la présente résolution constituent le contrat intervenu entre les parties.

Soumission réfection du quai – phase 1

R-220614-148

Le 19 avril 2022 à 11 h 05, Mme Dominique Tremblay, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions pour le projet de réfection du quai - phase 1, et ce, en présence de Mme Lison Huard, greffière adjointe, M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics et M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique. Les soumissions suivantes ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant	TPS	TVQ	Total
Entreprises R. & G. St-Laurent	9 593 543.10 \$	479 677.16 \$	956 955.93 \$	11 030 176.18 \$
Les Entreprises P.E.C. inc.	10 135 900.00 \$	506 795.00 \$	1 011 056.03 \$	11 653 751.03 \$
Pomerleau inc.	10 854 221.62 \$	542 711.09 \$	1 082 708.61 \$	12 479 641.32 \$
Grandmont & Fils Ltée	11 011 062.85 \$	550 553.15 \$	1 098 353.53 \$	12 659 969.53 \$
Construction L.F.G. inc.	11 641 407.58 \$	582 070.38 \$	1 161 230.41 \$	13 384 708.37 \$
Hamel Construction inc.	12 767 601.00 \$	638 380.05 \$	1 273 568.20 \$	14 679 549.25 \$

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse seule soumission conforme reçue de Les Entreprises R. & G. St-Laurent au montant 9 593 543.10 \$, plus taxes applicables, selon les recommandations de la firme d'ingénierie EXP.

Il est également résolu que le contrat sera accordé sous réserve de :

- l'approbation du ministère des Affaires municipales et l'Habitation de notre demande de règlement d'emprunt révisé;
- l'obtention du financement complémentaire par le ministère des Transports du Québec (MTQ);
- l'obtention des permis et des certificats d'autorisation de Transport Canada, du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de Pêches et Océans Canada (MPO);
- la réception des avis favorables des gouvernements provincial et fédéral en lien avec les consultations autochtones.

Réfection du quai – Mandat surveillance visuelle des mammifères marins

R-220614-149

CONSIDÉRANT que la Ville doit obtenir des autorisations des ministères (provincial et fédéral) pour réaliser les travaux de réfection du quai municipal;



CONSIDÉRANT que l'obtention de ces autorisations, implique qu'une surveillance des mammifères marins soit réalisée pendant les travaux, afin qu'une interruption de ceux-ci soit demandée s'il y a présence de mammifères marins dans les environs.

CONSIDÉRANT que cette surveillance doit être visuelle et acoustique si les travaux sont réalisés entre les mois d'avril et septembre;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé et reçu une proposition révisée de l'entreprise ROMM pour une surveillance uniquement visuelle à l'automne 2022, donc à partir de septembre;

CONSIDÉRANT que si les travaux devaient être réalisés en 2023, la Ville demandera un ajustement de l'offre de services et l'ajout de surveillance acoustique;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme ROMM pour la réalisation de la surveillance de mammifères marins à l'automne 2022 et d'accepter la proposition révisée du 10 juin 2022 au montant de 29 680 \$, plus taxes applicables.

Il est également résolu que la proposition révisée, du 10 juin 2022, et la présente résolution constituent le contrat intervenu entre les parties.

**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-220614-150**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction d'avril et mai préparé par Mme Johanne Harvey, secrétaire.

Type de permis	AVRIL		MAI		TOTAL JANVIER À MAI	
	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur	Nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	183 834.00 \$	0		2	183 834.00 \$
Agrandissement						
Aménagement de terrain						
Clôture						
Construction bâtiment principal						
Construction bâtiment accessoire	1	40 000.00 \$	0		1	40 000.00 \$
Démolition						
Enseigne					1	12 000.00 \$
Galerie/Perron/Patio	1	2 000.00 \$			1	2 000.00 \$
Général				10 000.00 \$	1	10 000.00 \$
Installation septique						
Piscine hors terre			1	15 000.00 \$	1	15 000.00 \$
Puisage d'eau						
Rénovations / réparations	5	463 509.00 \$	13	226 000.00 \$	29	4 832 735.00 \$
Changement d'usage						
Total	8	689 343.00 \$	15	251 000.00 \$	36	5 095 569.00 \$

Dérogation mineure # 2022-02

R-220614-151

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Mme France Gosselin propriétaire de la résidence située au 11, 7^e Rue sur le lot 3 499 182 concernant la construction d'un garage de 20 pi x 30 pi;



CONSIDÉRANT que le règlement d'urbanisme en vigueur permet la construction d'un bâtiment accessoire dont la dimension ne peut excéder 75 % de la superficie au sol de la résidence, ce qui permettrait, pour ce lot, une dimension permise de 20 pi x 28.63 pi.

CONSIDÉRANT que l'application de la disposition du règlement de zonage cause un préjudice au requérant, mais ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est recevable et ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande son acceptation;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux règlements sur les dérogations mineures et aux modalités de publication des avis publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la dérogation mineure # 2022-02 de Mme France Gosselin pour sa résidence située au 11, 7^e Rue, ayant pour objet d'autoriser la construction d'un garage de 20 pi x 30 pi, même si elle excède de 1.37 pi la superficie exigée par le règlement en vigueur.

**Soumission toiture station distribution de l'eau potable
R-220614-152**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire la toiture de la station de distribution de l'eau potable située au 26, 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée à 5 entreprises et que nous avons reçu la seule soumission suivante :

- Construction S.R..... 15 528.32 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 105 700 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Construction S.R. du 9 mai 2022 au prix de 15 528.32 \$, plus taxes applicables, afin de réaliser les travaux sur la toiture de la station de distribution.

**Raccordement au réseau d'aqueduc - 325 route 138 Est
R-220614-153**

CONSIDÉRANT que la propriétaire, du 325, route 138 Est, désire vendre sa propriété;

CONSIDÉRANT que les installations d'aqueduc de sa résidence ont été branchées sur celles de son voisin et qu'elle n'a pu obtenir l'assurance de ce dernier, de l'obtention d'une servitude pour le futur propriétaire;

CONSIDÉRANT que les frais d'installation sont estimés à 3 071.76 \$, plus taxes applicables, et que le futur propriétaire accepte de défrayer les frais;



Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de raccorder le système d'aqueduc du 325, route 138 Est sur nos installations, et ce, aux frais du propriétaire.

Plan directeur d'égout pluvial et réfection de la 12^e Rue - Plan, devis et surveillance des travaux - Mandat Stantec

R-220614-154

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes d'ingénierie ont déposé des offres de services pour réaliser le plan directeur d'égout pluvial de la ville ainsi que les plans et devis et la surveillance du projet de réfection de la 12^e Rue, en réponse au devis d'appel d'offres de services professionnels # 20220524-10h déposé sur SEAO le 29 avril 2022;

CONSIDÉRANT que les 2 offres de services reçues de Stantec et Tétra Tech, étaient conformes en termes de documents administratifs fournis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

Firme	Note technique	Prix	Pointage final	Rang
Stantec	70	166 241.00 \$ ⁽¹⁾	4,19	1
Tétra Tech	89,5	236 995.00 \$	3,65	2

⁽¹⁾ Calcul du prix corrigé par le comité

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité de sélection est de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme Stantec;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- QUE le mandat de réaliser le plan directeur et le projet de réfection de la 12^e Rue, comprenant les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, soit octroyé à la firme STANTEC au montant de 166 241,00 \$, plus taxes applicables;
- QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, les addenda 1, 2 et 3, l'offre de services, incluant tous les annexes, l'offre de prix corrigée, et la présente résolution constituent le contrat intervenu entre les parties.
- QUE la présente résolution soit transmise aux deux (2) firmes ayant déposé une offre de services.

Réaménagement de la prise d'eau potable – Mandat hydrogéologique

R-220614-155

CONSIDÉRANT que la prise d'eau actuelle est vulnérable à de la contamination bactériologique, puisqu'elle est à ciel ouvert et est sujette à des épisodes de forte turbidité lorsque surviennent des glissements de terrain;

CONSIDÉRANT qu'un comité avait été formé en 2020, composé de différents intervenants, Arrakis en hydrogéologie, EMS et Tétratech en ingénierie, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la Ville et que les activités de ce comité ont été interrompues suite à l'impossibilité de faire des forages au pied du talus sans déboiser;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues dans la TECQ 2019-2023 afin d'entamer des travaux pour sécuriser les installations;



CONSIDÉRANT qu'une 1^{re} offre au montant de 16 327.50 \$, plus taxes applicables, de la firme Arrakis, consultants, a été proposée dans le but de faire des forages exploratoires sur le site, cette offre excluant les travaux de forage des puits;

CONSIDÉRANT qu'une 2^e offre de France Thibault, ingénieure incluant les services de Marcel Jolicoeur hydrogéologue retraité a aussi été déposée au montant 5 500.00 \$, plus taxes applicables, proposant plutôt des tranchées exploratoires sur le site avec la main-d'œuvre et la machinerie de la Ville dans le but d'évaluer si une galerie d'infiltration peut être aménagée dans un premier temps, cette offre exclut l'aménagement de la galerie;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'évaluer si on peut aménager une galerie d'infiltration horizontale avant de passer à la construction d'un ou des puits verticaux;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater France Thibault, ingénieure afin de réaliser les travaux préliminaires d'hydrogéologie, incluant les services du sous-traitant, M. Marcel Jolicoeur, et ce, au montant de 5 500.00 \$, plus taxes applicables.

Il est également résolu d'imputer le montant de ce projet à même la TECQ 2019-2023.

**Autorisation dépôt de projet - Aménagement d'un abri pour abrasifs
R-220614-156**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'aménagement d'un abri pour abrasifs de voirie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide complet du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à présenter et à signer tous les documents liés à cette demande.

**Soumission vidange et disposition des boues dans les étangs aérés
R-220614-157**

CONSIDÉRANT que les étangs aérés de la Ville ont été construits en 1993 et qu'il est devenu urgent d'en soutirer les boues accumulées;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé des soumissions, sur le système électronique d'appel d'offre (SEAO), pour ce travail et a reçu, avant 11 heures le 1^{er} juin 2022, les deux soumissions conformes suivantes :

- GFL Environnemental Services Inc..... 705 130,00 \$



- Excent Environnement Inc. 818 780,00 \$

CONSIDÉRANT que le budget total de la Ville afin de réaliser cette vidange est de 487 931.00 \$

CONSIDÉRANT que pour respecter son budget, la Ville doit réviser les quantités de boues à retirer et se limiter à environ 58 % de ce qui était prévu, le tout tel que recommandé par la firme EMS dans sa lettre du 7 juin 2022;

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le mandat de réaliser l'enlèvement d'une partie des boues soit octroyé à GFL Environnemental Services Inc. au montant de 444 230 \$, plus taxes applicables.

Il est également résolu d'affecter le budget de ce projet au surplus accumulé non affecté.

**Construction dôme à sel - Contrôle qualitatif des travaux
R-220614-158**

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat de construction d'un dôme à sel (partie blocs et structure) à l'entreprise Les Industries Harnois inc., le 12 avril dernier, par la résolution R-220412-79 et qu'elle est présentement en invitation d'entrepreneurs pour la partie préparation et pavage du terrain où sera érigé le dôme;

CONSIDÉRANT que le contrôle qualitatif des travaux de préparation de terrain et du pavage doit être fait par un laboratoire et que la Ville a demandé et reçu du laboratoire Englobe, une proposition d'honoraires révisée le 10 juin 2022;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Englobe afin de réaliser le contrôle qualitatif du terrain où sera situé le dôme à sel, au montant de 6 356.75 \$, plus taxes applicables;

Il est également résolu que la proposition révisée, du 10 juin 2022, et la présente résolution constitue le contrat intervenu entre les parties.

**Ressource humaine au musée - Contrat d'intégration au travail 2022
R-220614-159**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de confirmer que la Ville de Forestville accepte la responsabilité du projet « Contrat d'intégration au travail 2022 » présenté dans le cadre de cette mesure qui concerne l'engagement d'une ressource humaine au musée La Petite Anglicane.

Il est également résolu d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, à signer le contrat à intervenir avec le gouvernement du Québec et tout document officiel concernant ce projet et de confirmer que la Ville de Forestville s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.



-4164-

Approbation et paiement des comptes

R-220614-160

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	258 745.27 \$
Comptes payés par chèques	357 553.11 \$
Comptes à payer	103 001.51 \$
Total	719 299.89 \$

Rapport financier mensuel

R-220614-161

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 mai 2022 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2022								
POSTE BUDGÉTAIRES	31 Mai		Budget total		Ratio			
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	5 mois	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	405 460 \$	469 204 \$	947 300 \$	948 929 \$	43%	49%	42%	
SÉCURITÉ PUBLIQUE	465 291 \$	499 566 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	37%	38%	42%	
TRANSPORT ROUTIER	648 592 \$	649 720 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	37%	37%	42%	
HYGIÈNE DU MILIEU	356 682 \$	392 533 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	28%	38%	42%	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	- \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	0%	42%	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	96 287 \$	127 497 \$	577 600 \$	671 400 \$	17%	19%	42%	
LOISIRS & CULTURE	285 136 \$	417 527 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	28%	41%	42%	
FRAIS DE FINANCEMENT	236 839 \$	149 017 \$	539 000 \$	499 600 \$	44%	30%	42%	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	481 499 \$	1 525 600 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	4%	12%	42%	
TOTAL DES DÉPENSES	2 975 785 \$	4 230 664 \$	18 781 268 \$	20 292 298 \$	16%	21%	42%	

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés

R-220614-162

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 13 juin 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.



	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	2022-06-01	Jean-Yves Bouchard, urbaniste	Aide technique en l'absence de technicien-ienne en urbanisme 150 \$ / l'heure	5 000 \$
B.	2022-06-13	EMS, ingénierie	Aide technique dossier vidange des boues suite à la préparation de l'appel d'offres	5 000 \$

Aide financière des organismes

R-220614-163

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Comédie musicale intergénérationnelle Don Juan	Spectacle 9 et 10 décembre 2022	50 \$

Taux d'intérêts et pénalités sur tous les comptes en souffrances

R-220614-164

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté une résolution, le 14 décembre 2021, fixant le taux d'intérêt à 16 % sur tous les comptes en souffrances pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil désire appliquer, en plus des intérêts, une pénalité sur tous les comptes en souffrances, et ce, tel que le prévoit l'article 480 de la Loi des cités et villes.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de diminuer le taux d'intérêt à 6 % et d'ajouter un taux de pénalité de 10 %, applicables sur tous les comptes en souffrances pour l'exercice financier 2022, et ce, à compter du 15 juin 2022.

Protocole d'entente Pavillon des arts de la Polyvalente des Rivières

R-220614-165

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires de l'Estuaire désire faciliter aux municipalités, aux organismes communautaires et aux individus l'accès à ses biens meubles et immeubles;

CONSIDÉRANT que l'établissement du pavillon des arts sur le territoire d'une municipalité constitue un service culturel de premier plan;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville et le Centre de services scolaires administrent des fonds publics en accord avec l'échelle des valeurs que s'est fixée notre société;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Centre de services scolaires reconnaissent les avantages d'une collaboration entre elles pour l'utilisation conjointe du pavillon des arts;

CONSIDÉRANT que la Ville se doit d'assurer à sa population les services adéquats d'un lieu de spectacle;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec le Centre de service scolaire de l'Estuaire.



-4166-

**Achat d'équipements - Compte budgétaire
R-220614-166**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu des subventions pour des modules de jeux et une surface de deck-hockey et que le conseil a autorisé l'achat à la séance du 24 mai 2022;

CONSIDÉRANT que la mise de fonds des équipements suivants n'est pas prévue au budget annuel 2022;

Description	Coûts	Subvention	Mise de fonds
Modules de jeux	90 000 \$	70 805 \$	19 195 \$
Deck hockey	16 631 \$	14 712 \$	1 919 \$
Total de la mise de fonds			21 114 \$

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'affecter la mise de fonds qui totalise de 21 114 \$, au surplus accumulé non affecté.

**Société d'Économie et de Développement / Avance de fonds
R-220614-167**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser une avance de fonds de 30 000 \$ à la Société d'Économie et de Développement de Forestville pour son fonds de roulement. Le remboursement sera effectué à même les revenus de la Société.

**Autorisation d'appel d'offres - Resurfacement section de rues
R-220614-168**

CONSIDÉRANT que toute demande de soumissions publiques relative à un contrat de construction, d'approvisionnement ou de services, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété, doit être publiée dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) approuvé par le gouvernement et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire aller en appel d'offres dans le resurfacement de section de rues et que le montant sera supérieur au seuil décrété par le gouvernement;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser la publication de l'appel d'offres sur le SEAO et de mandater la directrice générale, Mme Dominique Tremblay, à titre de responsable de la soumission. Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics, M. Styve Gagnon, à préparer le devis technique.

**Engagement - Emplois d'été
R-220614-169**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

Secteur	Nom	Poste	Salaire
Bureau d'accueil Touristique	Sandy DESBIENS	Guide touristique	15.40 \$ / l'heure + prime fin de semaine
	Camille ROYER		
	Yoan ROBICHAUD		
Camping	Caroly DESROCHERS	Préposée à l'accueil	15.40 \$ / l'heure + prime fin de semaine



Secteur	Nom	Poste	Salaire
Camp de jour	Ève AUDET	Animateur-trice	15.40 \$ / l'heure
	Thalie DREDELL		
	Samuel MARQUIS		
	Emy PELCHAT		
	Angélique TREMBLAY		
Musée	Louis HURTUBISE	Guide muséal	15.40 \$ / l'heure + prime fin de semaine
Piscine municipale	Christopher HOVINGTON	Assistant sauveteur	20.00 \$ / l'heure
	Nadia FOSTER	Monitrice Croix-Rouge et Sauveteuse nationale	
	Alexanne LAPOINTE	Monitrice Croix-Rouge et Sauveteuse nationale	
	Mary-Sa MERCIER	Monitrice Croix-Rouge et sauveteuse nationale	

Démission - Chef aux opérations

R-220614-170

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission, au 18 juin 2022, du chef aux opérations, M. Pascal Breton.

Démission - Pompiers temps partiel

R-220614-171

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission de la pompière et des pompiers suivants :

Nom	Division	Date d'entrée
Jérémy Bouchard	Forestville	22-08-2018
Sébastien Bouchard		04-10-2021
Pascal Breton		08-02-2011
Cathy St-Pierre		08-10-2013
Serge Gagnon	Les Escoumins	11-12-2012

Engagement - Pompier temps partiel

R-220614-172

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement des personnes suivantes, au poste désigné :

Nom	Poste désigné	Division
Michel Canuel,	Lieutenant	Forestville
Louis Tremblay	Pompier	
Samuel Miller	Pompier	Colombier

Engagement - Chef aux opérations

R-220614-173

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'engagement de Pierre Chamberland à titre de chef aux opérations, dont la date de référence est fixée au 4 juillet 2022.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer le contrat à intervenir dont les modalités suivantes y seront inscrites :



- Salaire annuel
- Congés fériés, sociaux, maladie;
- Vacances;
- Période de probation;
- Etc.

Engagement - Pompier permanent

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Adoption du 2^e projet de règlement # 2022-305 relatif au zonage R-220614-174

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Mme Gina L'Heureux lors de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 et que le 1^{er} projet de règlement a été adopté à cette même séance.

CONSIDÉRANT que la mairesse fait mention que le 2^e projet de règlement a pour effet :

- de modifier les dispositions relatives aux piscines résidentielles afin de se conformer à la nouvelle réglementation provinciale;
- d'ajouter, dans la zone 117-2-H, l'usage « résidences unifamiliales en rangée » et modifier la grille des spécifications;
- d'autoriser, dans la zone 105-H, l'implantation de garage isolé en cour avant, et ce, à certaines conditions et ajouter la note à la grille des spécifications;
- de permettre l'installation de spa dans des gloriettes.

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le 2^e projet de règlement # 2022-305 modifiant le règlement de zonage # 2009-236.

Vente de parcelles de terrain – 10^e Avenue R-220614-175

CONSIDÉRANT que la Ville désire vendre les parcelles de terrains situées sur les lots 3 498 628 et 4 885 788 aux plans et livres du cadastre du Québec, sans bâtisse et situés derrière les résidences de la 10^e Avenue, côté pair de la rue;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires ont manifesté leurs intérêts et que d'autres peuvent encore le faire;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de vendre aux propriétaires qui le désirent la parcelle de terrain situé derrière leur lot actuel, au prix de 9.38 \$ du m², plus taxes applicables, selon les dimensions indiquées sur le plan de l'arpenteur-géomètre, dossier # 4471, minute # 9120 :

Lots actuels	Dimension m²	Montant 9.38 \$ m²	Offre d'achat 10 %	Parcelle du lot
3 498 372	161.6	1 564.29 \$	156.42 \$	3 498 628
3 498 370	258.2	2 499.38 \$	249.93 \$	
3 498 368	308.5	2 986.28 \$	298.62 \$	
3 498 344	308.5	2 986.28 \$	298.62 \$	



Lots actuels	Dimension m ²	Montant 9.38 \$ m ²	Offre d'achat 10 %	Parcelle du lot
3 498 341	308.5	2 986.28 \$	298.62 \$	4 885 788
3 498 338	309.4	2 994.99 \$	299.49 \$	
3 498 335	424.1	4 105.29 \$	410.52 \$	
3 498 314	497.9	4 819.67 \$	418.96 \$	
3 498 313	460.8	4 460.54 \$	446.05 \$	
3 498 270	357.3	3 458.66 \$	345.86 \$	
3 498 269	357.3	3 458.66 \$	345.86 \$	
3 498 268	357.3	3 458.66 \$	345.86 \$	
3 498 267	357.3	3 458.66 \$	345.86 \$	
3 497 999	518.2	5 015.18 \$	501.51 \$	

Il est également résolu :

- De préparer, sur réception d'un chèque représentant 10 % du montant de la vente, l'offre d'achat nécessaire à la signature d'un acte notarié qui est à la charge de l'acquéreur;
- D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires afin de conclure ces transactions.

**Règlement # 2011-250 - Modification annexe A - Administration
R-220614-176**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 février 2011, le règlement # 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que l'article 18 permet de modifier les tarifs, inscrits aux annexes, par résolution et qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de l'annexe A;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents de modifier l'annexe A selon les tarifs suivants, qui seront majorés de l'IPC Québec le 1^{er} janvier de chaque année, et ce, dès 2023.

A-1 - ADMINISTRATION		Tarif			
		Particulier	OBNL	Description	
A-1.1	Chèque NSF	45.00 \$	45.00 \$	Par chèque	
A-1.2	Lettre certifiée envoyée aux contribuables	selon tarif de Poste Canada			
A-1.3	Photocopie (toute grandeur)	noir et blanc	0.36 \$	0.16 \$	la copie
		Couleur	1.35 \$	0.36 \$	la copie
A-1.4	Plastification	Carte d'affaires	1.35 \$	0.52 \$	l'unité
		8½ x 11	1.56 \$	0.78 \$	l'unité
		8½ x 14	1.56 \$	0.78 \$	l'unité
		11 x 17	2.08 \$	1.04 \$	l'unité
A-1.5	Télécopie	Envoi	5.19 \$	2.08 \$	par document
		Réception	0.36 \$	0.16 \$	la feuille
		Couleur	1.35 \$	0.36 \$	la copie
A-1.6	Épinglettes	5.19 \$	---	l'unité	
A-1.7	Porte-clés	5.19 \$	---	l'unité	
A-1.8	Document nécessitant une recherche aux archives (taxes, rôle d'évaluation, factures, etc.)	25.95 \$	25.95 \$	l'heure (min. 25 \$)	
A-1.9	Unité d'évaluation en ligne	Selon tarification fournisseur informatique PG Solutions			
A-1.10	Enveloppe blanche	Lettre	0.21 \$	0.21 \$	l'unité
		Légal	0.31 \$	0.31 \$	l'unité
A-1.11	Carton	Lettre	1.19 \$	1.19 \$	l'unité
		Légal	1.51 \$	1.51 \$	l'unité

- Les frais de poste sont applicables sur tout envoi.
- Les taxes sont applicables sur les produits et services.



**Règlement # 2011-250 - Modification annexe B - Loisirs
R-220614-177**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 février 2011, le règlement # 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que l'article 18 permet de modifier les tarifs, inscrits aux annexes, par résolution et qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de l'annexe A;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier l'annexe B selon les tarifs suivants, qui seront majorés de l'IPC Québec le 1^{er} janvier de chaque année, et ce, dès 2023.

1- Salle Ginette B-Sirois (Activités sociales, soirée, repas avec bar)			TARIF		
B-1.1	OBNL	Mineur	Gratuit		
		Adulte	125 \$		
B-1.2	OBNL non résident	Mineur	125 \$		
		Adulte	225 \$		
B-1.3	Privé (compagnie, etc.)	Résident	400 \$		
		Non-résident	500 \$		
B-1.4	Mariage (dépôt de 150 \$ non remboursable)		400 \$		
B-1.5	Particulier (fête familiale / party de Noël, activité sociale, funérailles)		200 \$		
<ul style="list-style-type: none"> Les frais de droits d'auteurs seront chargés selon le tarif réel payé par la Ville. 					
À titre indicatif, voici les tarifs en vigueur en 2022			Capacité	Sans danse	Avec danse
		a)	0-100	36 \$	72 \$
		b)	101-300	52 \$	103 \$
		c)	301-500	110 \$	200 \$
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Des frais supplémentaires seront chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes) Frais réels. Les tarifs seront majorés de l'IPC Québec le 1^{er} janvier de chaque année, et ce, dès 2023. Toute demande de location pour événement spécial de 1 jour sans bar sera étudiée individuellement. 					

2- Salle Ginette B.-Sirois & Hall aréna (Assemblées, fêtes d'enfants, brunch)			TARIF
B-2.1	OBNL	Mineur	Gratuit
		Adulte	Gratuit
B-2.2	OBNL non résident	Mineurs	75 \$
		Adultes	125 \$
B-2.3	Privés (compagnies, etc.)	Résidents	125 \$
		Non-résidents	200 \$
B-2.6	But Lucratif		175 \$
B-2.7	Particuliers		150 \$
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Les tarifs seront majorés de l'IPC Québec le 1^{er} janvier de chaque année, et ce, dès 2023. Dans le cas de location en série le coût est réduit de 50 % pour les journées supplémentaires. Des frais supplémentaires pourront être chargés, lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes selon les frais réels). Pour location en série, se référer au tarif gymnase double sans contrat (ex: cours de danse, conditionnement physique, etc). 			

3- Salle Armand-Topping et local réunion			TARIF
B-3.1	OBNL	Mineur	Gratuit
		Adulte	Gratuit
B-3.2	OBNL non résident	Mineur	20 \$
		Adulte	50 \$
B-3.3	Privé (compagnie, etc.)	Résident	100 \$
		Non-résident	100 \$
B-3.4	Particulier (sans raison social)	Exposition	75 \$
		Réunion	50 \$
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Le tarif s'applique par jour de représentation. Les journées additionnelles seront facturées à 50 %, à partir de la troisième journée. Des frais supplémentaires pourront être chargés, lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes selon les frais réels). 			



4- Bingo / Salle Ginette B.-Sirois ou aréna		TARIF	
B-4.1	Associé résident	Mineur	Gratuit
		Adulte	100
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Des frais supplémentaires pourront être chargés, lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes selon les frais réels). 			

5- Aréna (spectacle, exposition, etc.)			TARIF
B-5.1	Spectacle but lucratif		1 000 \$ + frais encourus
B-5.2	Spectacle OBNL	Avec ou sans bar	200 \$ + Droits d'auteurs
B-5.3	Événement OBNL résident	Avec ou sans bar	50 \$ / hre + Sécurité
B-5.4	Événement privé et particulier	Avec ou sans bar	Sur demande
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Le tarif s'applique par jour de représentation. Les journées additionnelles seront facturées à 50 %. Sont inclus dans tous les tarifs la préparation et le démontage. Toute demande de location pour événements spéciaux (1 jour) sans bar sera étudiée individuellement. Des frais supplémentaires pourront être chargés, lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes selon les frais réels). 			

6- Location de glace			TARIF
B-6.1	Patinage	Étudiants	Gratuit
		Adulte	Gratuit
B-6.2	Hockey libre	15 ans & +	5 \$
	Hockey bottine libre	14 ans & - (responsable adulte obligatoire)	3 \$
		15 ans & +	5 \$
	Carte de saison individuelle	Adulte	40 \$
B-6.3	Résident adulte	Avec contrat demi-saison & +	85 \$
		Sans contrat	90 \$
B-6.4	Non-résident adulte	Avec contrat demi-saison & +	100 \$
		Sans contrat	120 \$
B-6.5	Location activité glace	Organisme mineur résident	Gratuit
		Scolaire	65 \$
		Mineur résident	65 \$
		Mineur non-résident	75 \$
B-6.6	Tournoi	Étudiants	Sécurité
		Adulte	25 \$ / hre + sécurité + premiers soins
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Des frais supplémentaires pourront être chargés, lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes selon les frais réels). 			

7- Locaux scolaires et bibliothèque Camille Bouchard			TARIF
B-7.1	Gymnase Polyvalente OBNL Ou service offert à la population	Avec contrat demi-saison et +	17.50 \$/hre + frais encourus
		Sans contrat	30 \$/hre + frais encourus
B-7.2	Gymnase (semaine) École St-Luc	Avec contrat demi-saison et +	17.50 \$
		Sans contrat	25 \$

B-7.3	Location privée (groupe restreint, comité social, etc.)	Avec contrat demi-saison et +	30 \$/hre + frais encourus
		Sans contrat	35 \$/hre + frais encourus
		Sans contrat	35 \$
B-7.4	Pavillon des arts	Mineur	Gratuit
		Pour événement (OBNL)	35 \$ / l'heure
B-7.5	Bibliothèque Camille Bouchard	Carte individuelle	Gratuit
		Carte familiale	Gratuit
		Carte individuelle non-résident	16 \$
		Carte familiale non- résident	27 \$
		Internet membre	2 \$ / hre
		Internet non membre	4 \$ / hre
B-7.6	Club Internet	Carte de membre	À venir
B-7.7	Autres locaux scolaires (réunion, chorale, etc.)	Avec contrat demi- saison et +	Frais encourus
		Sans contrat	Frais encourus
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Les organismes mineurs n'ont aucuns frais pour la location de gymnase Pour location d'équipement et de matériel, voir annexe Commission scolaire 			



7- Locaux scolaires et bibliothèque Camille Bouchard	TARIF
<ul style="list-style-type: none"> Des frais supplémentaires pourront être chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. 	

8- Service et matériel divers		TARIF	
B-8.1	Appareil audio-vidéo	Particulier	N/A
		OBNL	gratuit
B-8.2	Chaises	Particulier	Aucun prêt
		OBNL	Sur demande
B-8.3	Estrade portative	Particulier	Sur demande
		OBNL	Transport
B-8.4	Rouleau de nappe	Prix réel + 20 %	
B-8.5	Tables	Particulier	Aucun prêt
		OBNL	Sur demande
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Aucune livraison de chaises ou de tables à l'extérieur de la bâtisse. Les organismes sont responsables de tout bris du matériel et de la manutention (aller-retour). Des frais supplémentaires pourront être chargés, lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. 			

9- Bar			TARIF
B-9.1	Bière	330 ml	5.00 \$
		473 ml	6.00 \$
B-9.2	Cognac		5.50 \$
B-9.3	Spiritueux		5.00 \$
B-9.4	Limonade		3.00 \$
B-9.5	Barcardi		6.50 \$
B-9.6	Vin	162 ml	6.50 \$
		750 ml	17.00 \$
B-9.7	Chips		2.25 \$
B-9.8	Boisson gazeuse		2.50
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. Ces prix sont sujets à changement sans préavis dans le cas d'une hausse de prix du distributeur. 			

10- Piscine (en vigueur en 2023 seulement)		TARIF	
B-10.1	Carte	Familiale	65.00 \$
		Adulte	35.00 \$
		Enfants	30.00 \$
B-10.2	Admission	Adulte	3.00 \$
		Enfants	2.00 \$
B-10.3	Location à l'heure	Résident	75.00 \$
		Non-résident	90.00 \$
B-10.4	Formation 1	Résident	35.00 \$
		Non-résident	40.00 \$
B-10.5	Formation 2	Résident	35.00 \$
		Non-résident	45.00 \$
B-10.6	Formation 3	Résident	40.00 \$
		Non-résident	45.00 \$
<ul style="list-style-type: none"> Les taxes sont incluses dans les tarifs. 			

11- Parcs		TARIF	
B-11.1	Terrain de balle	Saison (ligue)	375.00 \$
		Saison (sociale)	75.00 \$ partie 400.00 \$ minimum
		La partie (semaine)	50.00 \$
		La partie (fin semaine)	125.00 \$
		Tournoi comprend entretien du terrain 1 fois	125.00 \$/jour
		Tournoi demande supplémentaire pour faire terrain	Frais encourus
		But lucratif	150.00 \$ + frais encourus
B-11.2	Baseball mineur	Gratuit	
B-11.3	Camp de jour	Selon horaire normal -résident - 1 enfant	100.00 \$
		Selon horaire normal résident - Famille	130.00 \$
		Selon horaire normal non-résident - 1 enfant	130.00 \$
		Selon horaire normal non-résident - Famille	160.00 \$
		Frais de surveillance pour les jeunes qui apporte leur dîner	30 \$ pour l'été
B-11.4	Tennis	Gratuit	
B-11.5	Terrain soccer	Gratuit	



11- Parcs		TARIF
B-11.6	Planche à roulette, parc, basket ball	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Les taxes sont incluses dans les tarifs. • Des frais supplémentaires seront chargés lors de congé férié ou en dehors des heures normales d'ouverture. (Frais ouverture et fermeture de portes) Frais réels. • Les tarifs du camp de jour (B-11.3) seront en vigueur en 2023. 		

**Règlement # 2011-250 - Modification annexe F - Travaux publics
R-220614-178**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 février 2011, le règlement # 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que l'article 18 permet de modifier les tarifs, inscrits aux annexes, par résolution et qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de l'annexe F;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier l'annexe F selon les tarifs suivants, qui seront majorés de l'IPC Québec le 1^{er} janvier de chaque année dès 2023.

F-1 TRAVAUX PUBLICS		Tarif	
F-1.1	Location machinerie lourde	Selon taux de location de machinerie lourde en vigueur (décrété par le gouvernement du Québec)	
F-1.2	Location machinerie et outillage	Selon taux de location de machinerie et outillage en vigueur (décrété par le gouvernement du Québec)	
	a) Remorque à benne basculante	15.00 \$	l'heure + temps homme
	b) Camion-flèche	30.00 \$	l'heure + temps homme
F-1.3	Temps homme	Selon convention collective en vigueur + 22 % représentant les avantages sociaux	
F-1.4 *	a) Ouverture de valve b) Fermeture de valve	40.00 \$	durant les heures normales de travail
		40.00 \$	+ temps supplémentaire, après les heures normales de travail, selon convention collective en vigueur
		Temps hommes si rappel au travail de l'employé Selon convention collective en vigueur	
F-1.5	Article de tuyauterie	Prix payé + 15 %	
F-1.6	Récupération des biens suite à l'éviction par huissier	62.28 \$ par véhicule (comprends le véhicule et la main-d'œuvre) 5.19 \$ par jour pour l'entreposage Les frais devront être payés avant d'aller chercher les biens.	
F-1.7	Entrée de service nouvelle construction	950 \$	Durant les heures normales de travail seulement
F-1.8	Pêche blanche	55.00 \$	Non remboursable
		250.00 \$	Dépôt avec remboursement en fin de saison avec preuve que la cabane n'est plus sur la rivière
<ul style="list-style-type: none"> • Les taxes sont applicables sur les produits et services. • Pour ouverture et fermeture de valve, si l'employé reste sur place moins de 30 minutes sur place, seule une ouverture sera chargée. 			
* Gratuité si la demande est effectuée 48 heures à l'avance et que le travail s'effectue durant les heures normales de travail.			

**Règlement # 2022-307 – Modification article 3
R-220614-179**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le 28 avril 2022 le règlement # 2022-307 modifiant le règlement # 2021-294 relatif à une dépense et un emprunt pour la réfection du quai;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du règlement # 2022-307 vient modifier le règlement # 2021-294 afin d'autoriser le conseil à dépenser et à emprunter les sommes non-subsventionnées;

Considérant qu'il y a une erreur entre le calcul des travaux à effectuer et les subsventionnés confirmés;



-4174-

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de modifier le 4^e paragraphe de l'article 3 du règlement # 2022-307 par le suivant :

« Pour les sommes non subventionnées le conseil est autorisé à dépenser la somme de 9 150 000 \$. Pour se procurer cette somme, la Ville est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 40 ans. ».

Il est également résolu qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Jannie Tremblay propose la levée à 20 h 50, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.